

## C'est la rentrée ...

Déjà septembre et le tintement de la sonnerie de la rentrée. Si des mesures ont déjà été prises durant les congés pour garantir la sécurité et le bien-être dans nos établissements scolaires, la mise en œuvre et la vérification d'une série de mesures d'importance sont à observer (structure interne de sécurité, formations et informations, plan interne d'urgence, mise en place des exercices d'évacuation, ...)

Pour vous aider dans votre démarche "sécurité", nous avons listé [ici](#) ces mesures dans un [calendrier pratique](#), détaillé mois par mois.

Au rang de ces attentions persistantes, la lutte contre la légionnelle que nous avons développé dans le numéro précédent, numéro que vous pouvez toujours retrouver sur notre site au rayon des [publications](#).

Bonne rentrée à tous,  
Olivier.Delzenne@cfwb.be

## A la une ...

### Maladie de Lyme

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be



#### Beurk ?

Rassurez-vous, cette Ixodida, appelée couramment **tiques**, a été grossie au microscope optique puisque sa réelle taille n'est que de 3 à 6mm.



Ouf ?

Et non, votre première réaction de crainte pourrait être justifiée par les maladies qu'elles peuvent occasionner dont la maladie de Lyme par morsure car la tique est hématophage.

(Plus d'informations sur l'[ancrage de la tique et le repas sur son hôte](#)).

Quand on sait que la morsure de tiques passe généralement pour être indolore, on comprend la nécessité d'une attention.

#### Point historique

La maladie de Lyme est loin d'être nouvelle en Europe puisque décrite dès 1910. En France, où des études épidémiologiques (réseau [Sentinelles](#)) sont menées, 27 817 cas de Borreliose ont été identifiés en 2012.

Sur base de facteurs ne conduisant pas à une inscription auprès du réseau de veille sanitaire, l'association [France-Lyme](#) estime le nombre de cas en France à environ 65 000 nouveaux cas par an.

Une tendance régulière à l'augmentation du nombre de cas a été mise en évidence dans plusieurs pays européens où des études récurrentes ont été également mises sur pied.

Au Etats-Unis, les CDC (Centers for Disease Control) évaluent à 3 millions le nombre de cas sur leurs territoires.

Pourquoi une telle inquiétude pour une simple morsure d'une si petite bestiole ?

La réponse est "**Borrelia burgdoferi**" sensu lato.

Derrière ce nom se cache une bactérie (3 espèces différentes en Europe) qui, injectée lors de la morsure si la tique en est porteuse, se dissémine à

grande vitesse dans l'organisme via le système sanguin. Par ses protéines, cette bactérie passe inaperçue de notre système immunitaire.

Les premiers symptômes peuvent être confondus avec ceux d'un épisode grippal, les symptômes ultérieurs pouvant en outre être confondus avec d'autres maladies e.a. immunitaires : fibromyalgie, arthrite chronique, syndrome de fatigue chronique, paralysie faciale, ... voire démence selon certaines études françaises <sup>1</sup>.

L'association France-Lyme a édité une [liste des symptômes](#) de la maladie dont les premiers sont, outre la piqûre de tique et la découverte du parasite :

- Rougeurs au niveau de la piqûre ou érythème migrant
- Rougeurs ou boutons sur d'autres endroits du corps
- Douleurs articulaires (genou, poignet, doigts, coude, hanche...)
- Orteils et pieds gonflés
- Douleurs aux chevilles
- Sensation de brûlures sous les pieds ou aux mains
- Crampes au pied
- Accès de fièvre, de transpiration ou frissons
- Douleurs musculaires et crampes, difficulté de marcher
- Fatigue, épuisement, manque d'endurance

La [brochure du Ministère de l'agriculture et de la pêche](#) (France) précise les deux phases suivant l'infection :

- Réactions initiales, localisées ou disséminées :  
**Rougeur cutanée** à l'endroit de la morsure de la tique, environ 1 à 6 semaines après, s'étendant progressivement et pouvant s'éclaircir au centre (érythème migrant).

En l'absence de traitement et dans 10 % des cas, d'autres organes peuvent être atteints deux semaines à six mois après la morsure : système nerveux (atteinte des nerfs avec fourmillements, paralysie faciale, méningite...), articulations (arthrite du genou ou du coude surtout), cœur, œil ou peau avec récurrence des rougeurs ou nodule cutané souvent au niveau de l'oreille.

Après des semaines ou des mois d'évolution, on observe le plus souvent une rémission spontanée mais des séquelles sont possibles.

- Réactions tardives (après plus d'un an d'évolution) : peuvent s'installer progressivement une atteinte chronique des articulations ou du système nerveux, ou une inflammation de la peau avec rougeur violacée épaissie puis amincissement en papier à cigarette.

#### Quelles sont les activités à risque ?

L'habitat des bestioles incriminées se trouve essentiellement au niveau des zones herbeuses, les sous-bois où les feuilles mortes couvrent le sol, les buissons ou broussailles mais également les tas de bois.

Les activités à risques sont donc naturellement celles qui se déroulent dans ces environnements mais il est tout aussi possible d'être mordu par une tique en se promenant ou en jouant en forêt, dans une prairie, des espaces verts, ...

Les tiques étant actives entre **7 et 25°C**, la période à risque est située majoritairement entre avril et octobre.

<sup>1</sup> Bulletin épidémiologique du Ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale (France) - n°9 - 1986

➤ Mesures de prévention lors des activités de plein air ou d'activités à risques :

Au niveau individuel :

- Porter des vêtements clairs, couvrant si possible la totalité de votre corps, au minimum les bras et les jambes. Rentrer le bas des pantalons dans vos chaussettes et porter des chaussures fermées ou mieux des bottes.
- En balade ou en sortie scolaire, rester sur les sentiers en prenant soin d'éviter les environnements et habitats des tiques précédemment.
- Après toute exposition ou en fin de journée, inspecter minutieusement l'ensemble du corps pour vérifier qu'aucune tique n'y soit fixée. Prêter une attention particulière aux plis (aisselle, creux des genoux, aine, ...) et aux zones sensibles, telles les paupières, derrière les oreilles, cuir chevelu...

Au niveau des espaces verts :

- Tondre les pelouses régulièrement.
- Eviter l'accumulation de feuilles et déchets végétaux permettent de limiter la prolifération des tiques.

➤ Que faire si on a été mordu :

En cas de découverte d'une tique, il est nécessaire de procéder à l'extraction rapide (idéalement moins de 4 heures) du parasite.

Pas de panique toutefois : seul environ 10 % des tiques en Belgique seraient infectées par la **Borrelia burgdorferi** <sup>2</sup>.

<p>✗ <b>NE PAS</b> écraser la tique</p> <p>✗ <b>NE PAS</b> appliquer de produit sur la tique (alcool, éther, huile...) : il risque de faire régurgiter la tique et augmente le risque d'infection.</p> <p>✗ <b>NE PAS</b> enlever la tique avec les doigts : il est risqué de l'écraser et de la faire régurgiter (les bactéries se trouvent dans ses glandes salivaires).</p>
<p>✓ Saisir la tête de la tique à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tique (disponibles en pharmacie)</p> <p>✓ Extraire la tique au plus près de la peau en la tournant légèrement, de manière à ne pas laisser la tête et le rostre dans et/ou sous la peau</p> <p>✓ Désinfecter convenablement la plaie avec un antiseptique, désinfecter également la pince et se laver correctement les mains.</p> <p>✓ Surveiller régulièrement la zone de la morsure durant les semaines suivantes</p>



[Vidéo](#) sur Dailymotion :

➤ Que faire si on craint d'avoir été contaminé :

**En cas de rougeur qui s'étend après morsure de tique, consulter un médecin.**

➤ Informations complémentaires :

- Circulaire de la Direction du SIPPT réf. **970858R1.999** du 30/09/1997
- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - DG de la santé - **Stratégies de contrôle de maladies transmissibles** (page 110)
- MSA (Mutualité sociale agricole) [France] - Plaquette d'information "**La maladie de Lyme - Comment se protéger**"

2 Clinique des Maladies Infectieuses et Tropicales - Hôpital universitaire Erasme, Bruxelles

## Actualités

Infos : [Pascale.Lhoest@cfwb.be](mailto:Pascale.Lhoest@cfwb.be)

### •• Campagne EDDE - suite des numéros précédents ...

Depuis le mois d'octobre 2012, les écoles de tous les réseaux ont été sollicitées afin de mettre en place une campagne d'élimination des déchets dangereux et ce en collaboration avec l'ASBL **COREN**.

Poursuivant ses objectifs (voir Lettre d'informations n°43), après négociations et examens des offres, l'ASBL **COREN** a sélectionné une société la moins-disante pour la reprise des déchets dangereux des écoles tout en privilégiant plusieurs facteurs pratiques (horaires, enlèvement, ...).

➤ **Formulaire type de demande de devis** pour l'élimination des déchets

Cette société propose également une collaboration gratuite pour soutenir à l'élaboration de formations destinées au personnel concerné dans les établissements scolaires.

**Nota :** Dans le cadre des marchés publics, plusieurs devis doivent être demandés auprès des collecteurs agréés pour la reprise de ce type de déchets. Liste de ces collecteurs sur [www.edde.be](http://www.edde.be)

Il est à remarquer que même les établissements n'ayant pas participé à la campagne (c-à-d n'ayant pas rentré leur inventaire des déchets) peuvent bénéficier des avantages négociés par l'ASBL **COREN** auprès de la société retenue.

La campagne **EDDE** a mis en lumière la difficulté des écoles malgré la bonne volonté, à prendre en charge cette préoccupation dans leur gestion quotidienne et de se mettre en conformité avec la législation suite à une méconnaissance du cadre légal et à des moyens financiers faibles.

La campagne **EDDE** a mis en évidence également que beaucoup d'écoles ne disposaient pas d'un **registre de déchets**. En effet, selon la législation et que ce soit en Région Wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, tout producteur de déchets doit détenir un registre de déchets. Ce registre mentionne la nature et les caractéristiques des déchets produits, les quantités ainsi que le lieu de stockage et les activités générant ces déchets et la date à laquelle les déchets ont été éliminés par le collecteur agréé.

Des formulaires types sont disponibles dans les 2 régions : ceux-ci peuvent être téléchargés à partir du **site internet** de la Direction du SIPPT. Pour rappel, selon la législation, le producteur est responsable de son déchet jusqu'à élimination finale de celui-ci.

Suite naturelle de cette campagne, l'ASBL **COREN** organisera en février 2014 une journée de formation sur la prévention et la gestion des déchets dangereux en milieu scolaire. D'autres actions suivront mais ... chuuut. La suite dans nos prochaines éditions.

➤ Toutes les informations sur la campagne : **site internet de la campagne**.

## Publications - lu pour vous

Infos : [André Legros](#)

### •• Apprendre la prévention dès l'école

Extrait de **INRS** - La lettre d'information - Juillet-Août 2013

Pour transmettre aux jeunes les compétences, les connaissances et les attitudes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (S&ST), la sensibilisation aux risques devrait être intégrée dans les programmes scolaires, dès la maternelle. Objectif : associer, dans toutes les activités scolaires, l'éducation aux risques à la promotion d'une gestion de la sécurité et de la santé dans les écoles, et leur mode de fonctionnement, les assimilant ainsi à la vie scolaire. Cette approche permet d'améliorer l'éducation au risque et l'environnement d'apprentissage, pour le personnel comme pour les élèves. Un nouveau rapport de l'agence européenne EU-OSHA présente et analyse en profondeur les cas axés sur la mise en œuvre de la démarche scolaire intégrée.

➤ **Le rapport complet (en anglais)**